

REGLEMENT

« Les iNOUÏS 2017 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel »

L'opération « **Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel** » s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, compositeurs ou non dans le champ des musiques actuelles : rock, chanson, électro et hip-hop.

Sont exclus :

- les groupes ou artistes professionnalisés engagés par un contrat discographique auprès des majors, de leurs labels et de leurs sous labels.
- les groupes ou artistes professionnalisés engagés auprès par un producteur de spectacle d'envergure nationale, depuis plus de 1 an.
- Les groupes ou artistes professionnalisés ayant plus de 6 ans d'existence sous cette forme.

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront dans le cadre du **Printemps de Bourges** qui se déroulera du **18 au 23 avril 2017**.

DATES DE L'OPERATION

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » se décompose en six phases :

- 1/ Appel à candidature > du lundi 17 octobre au lundi 7 novembre inclus 2016
- 2/ Sélections sur écoute > du lundi 14 novembre au mercredi 14 décembre 2016
- 3/ Auditions régionales > du jeudi 5 janvier au mercredi 8 février 2017 (inclus)
- 4/ Sélection nationale > février 2017
- 5/ Préparation et promotion des groupes > Mars et avril 2017
- 6/ Printemps de Bourges > du 18 au 23 avril 2017

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les dossiers de candidature sont à déposer du 17 octobre au 7 novembre inclus sur le site **www.rifff.fr**

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- 3 à 4 titres audio originaux
- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une vidéo (lien youtube, dailymotion)
- Une fiche technique
- Un plan de scène

Les conditions particulières :

- Dépôt d'un dossier unique
- Dans une seule région
- Dans un seul style musical choisi par le candidat

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de l'antenne de sa région ou de la coordination nationale, dont les coordonnées sont sur le site Internet de Réseau Printemps : www.reseau-printemps.com.

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit le Printemps de Bourges et Réseau Printemps contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Tout dossier reçu en dehors du lundi 7 novembre 2016 sera irrecevable.

Les documents confiés ne seront pas restitués et ils feront l'objet d'un archivage interne.

Le candidat autorisé Réseau Printemps à utiliser le matériel (bios et photos) déposé lors de sa candidature à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, etc.).

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite au groupe ou à l'artiste.

ORGANISATION DES SELECTIONS

Des **présélections sur écoute** seront organisées dans chaque territoire du 14 novembre au 14 décembre 2016. Le jury, composé de professionnels de la musique, écoutera la totalité des candidatures reçues dans le territoire et sélectionnera 4 à 8 groupes (tous styles musicaux confondus) afin de les présenter à l'audition régionale.

L'antenne territoriale est chargée d'organiser une prestation scénique nommée : **auditions régionales**.

Les auditions régionales se dérouleront dans chaque territoire, du jeudi 5 janvier au mercredi 8 février 2017. Les 4 à 8 groupes sélectionnés sur écoute se produiront durant une soirée chacun 30 minutes maximum sur scène. Ces auditions feront l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes. Dans l'éventualité d'une utilisation promotionnelle de ces captations, une demande d'autorisation sera faite au groupe ou à l'artiste. L'entrée pour le public aux auditions régionales sera gratuite et sur invitation. L'antenne territoriale communiquera en temps et en heure les lieux de retrait des invitations. Les artistes ou groupes qui participeront à une audition régionale ne seront pas rémunérés. Pour l'Île-de-France, les auditions se feront par style musical. Les dates et lieux de ces auditions régionales seront communiqués sur le site www.reseau-printemps.com. Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les auditions. Les candidats sélectionnés seront par ailleurs contactés par leur antenne de territoire afin d'organiser leur prestation.

La **sélection nationale** se déroulera en février 2017. Au sein du jury, composé de professionnels de la musique, seront présents quatre antennes ayant assisté à la prestation du groupe lors de l'audition régionale ainsi que des programmeurs du Printemps de Bourges. Ce jury national sélectionnera parmi les 150 groupes ou artistes qui se sont produits lors des auditions régionales, la trentaine de « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante. En particulier s'il est retenu lors des présélections, il accepte de jouer à l'audition régionale (prestation de 30 minutes non rémunérée). A cette étape, un contrat sera établi avec les groupes retenus pour les auditions régionales détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.

La décision des jurys est souveraine et sans appel.

PREPARATION ET PROMOTION DES GROUPES

Le groupe ou artiste sélectionné est pris en charge par son antenne de territoire pour la préparation du Printemps de Bourges. A ce titre, il bénéficiera d'un travail d'accompagnement lui permettant d'effectuer des formations au Studio des Variétés, des résidences, ainsi que d'une aide pour la fabrication d'objets promotionnels (CDs, affiches, plaquettes, etc).

SELECTION AU PRINTEMPS DE BOURGES

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à réaliser une prestation scénique de 30 minutes (40 minutes pour les musiques électroniques) lors du Printemps de Bourges qui aura lieu du 18 au 23 avril 2017. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre le Printemps de Bourges et le groupe ou l'artiste. Ce dernier s'engage à fournir au Printemps de Bourges les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.

Le groupe ou l'artiste se présentera au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions régionales.

Après le festival, le groupe ou l'artiste est invité à mentionner sa participation, pendant une année, en tant que « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

OPERATIONS DIVERSES**1/ PRIX PRINTEMPS DE BOURGES**

Durant son édition 2017, le Printemps de Bourges décernera deux prix aux artistes et groupes « iNOUÏS du Printemps de Bourges » :

- LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES - INOUÏS 2017**- LE PRIX DU JURY - INOUÏS 2017**

Le Printemps de Bourges constituera un jury de professionnels de la musique, indépendant du Printemps de Bourges et de Réseau Printemps, et présidé par un artiste.

Ces prix seront médiatisés et valoriseront à la fois les lauréats ainsi que toute l'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges ».

Les prix garantiront aux lauréats :

- **LE PRIX DU PRINTEMPS DE BOURGES – iNOUÏS 2017**

- une participation au Printemps de Bourges 2018 ou 2019 (selon l'actualité du groupe/artiste),
- une participation au Festival Les Nuits Botanique 2017 ou 2018 **
- une participation au Festival d'été de Québec 2017 *
- une participation au Festival Fnac Live en 2017 *
- une participation à la Tournée des iNOUÏS à l'automne 2017
- une participation à MaMA 2017

- **LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2017**

- une participation au Festival d'été de Québec en 2017 *
- une participation au Festival Fnac Live 2017 *
- une participation au Festival Les Nuits Botanique en 2017 ou 2018 **
- une participation à la Tournée des iNOUÏS à l'automne 2017
- une participation à MaMA 2017

*Le Festival d'été de Québec ainsi que le Festival Fnac Live choisiront parmi les deux lauréats iNOUÏS 2017 l'artiste ou le groupe qu'ils programmeront en 2017.

** Le Festival Les Nuits Botanique choisira parmi les deux lauréats iNOUÏS 2017 l'artiste ou le groupe qu'il programmera en 2017 ou 2018.

2/ TOURNEE DES iNOUÏS

Réseau Printemps organisera une tournée promotionnelle des iNOUÏS 2017. Elle concernera 5 villes françaises choisies conjointement par le Printemps de Bourges et Réseau Printemps.

Le plateau artistique de la tournée sera composé de 4 artistes ou groupes (iNOUÏS / Découvertes) dont les 2 lauréats des prix Printemps de Bourges 2017.

Les artistes et groupes retenus pour les prix et la tournée s'engagent à participer aux prestations citées ci-dessus et à les mentionner lors d'interviews, dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe, et ce pendant une année.